

His Majesty the King of the Belgians, shall, on requisition made in their name by their respective Diplomatic Agents, deliver up to each other reciprocally, any persons, except as regards Great Britain, native born and naturalized subjects of Her Britannic Majesty, and, except as regards Belgium, those who are by birth or who may have become citizens of Belgium, who, being accused or convicted as principals or accessories, of any of the crimes hereinafter specified, committed within the territories of the requiring party, shall be found within the territories of the other party :

1. Murder (including assassination, parricide, infanticide, and poisoning), or attempt to murder.

2. Manslaughter.

3. Counterfeiting or altering money, or uttering counterfeit or altered money.

4. Forgery, counterfeiting, or altering or uttering what is forged or counterfeited or altered.

5. Embezzlement or larceny.

6. Obtaining money or goods by false pretences.

7. Crimes by bankrupts against bankruptcy law.

8. Fraud by a bailee, banker, agent, factor, trustee, or director, or member or public officer of any company, made criminal by any law for the time being in force.

9. Rape : Carnal knowledge of a girl under the age of ten years ; carnal knowledge of a girl above the age of ten years and under the age of twelve years ; indecent assault upon any female or any attempt to have carnal knowledge of a girl under twelve years of age.

10. Abduction.

11. Child stealing.

12. Kidnapping.

13. Burglary or housebreaking.

14. Arson.

15. Robbery with violence (including intimidation).

16. Threats by letter or otherwise with intent to extort.

17. Piracy by law of nations.

18. Sinking or destroying a vessel at sea, or attempting or conspiring to do so.

19. Assaults on board a ship on the high seas with intent to destroy life or to do grievous bodily harm.

20. Revolt or conspiracy to revolt by two or more persons on board a ship on the high seas against the authority of the master.

21. Perjury and subornation of perjury.

22. Malicious injury to property, if the offence be indictable.

23. Aggravated or indecent assault.

Provided that the surrender shall be made only

et Sa Majesté le Roi des Belges, sur la demande faite en leur nom par leurs Agents Diplomatiques respectifs, se livreront réciproquement tous les individus, sauf relativement à l'Angleterre les sujets de Sa Majesté Britannique par naissance ou naturalisation, et relativement à la Belgique ceux qui sont nés ou naturalisés citoyens Belges, qui étant poursuivis ou condamnés comme auteurs ou complices, pour l'un des crimes ou délits ci-après spécifiés, commis sur le territoire de la partie requérante, seront trouvés sur le territoire de l'autre partie :

1. Meurtre (y compris l'assassinat, le parricide, l'infanticide, et l'empoisonnement) ou tentative de meurtre.

2. Homicide commis sans préméditation ou guet-apens.

3. Contrefaçon ou altération de monnaie, ainsi que mise en circulation de la monnaie contrefaite ou altérée.

4. Faux, contrefaçon, ou altération, ou mise en circulation de ce qui est falsifié, contrefait, ou altéré.

5. Soustraction frauduleuse ou vol.

6. Escroquerie d'argent, valeurs, ou marchandises sous de faux prétextes.

7. Crimes de banqueroutiers frauduleux prévus par la loi.

8. Détournement ou dissipation frauduleux au préjudice d'autrui, d'effets, deniers, marchandises, quittances, écrits de toute nature, contenant ou opérant obligation ou décharge, et qui avaient été remis à la condition de les rendre ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé.

9. Viol : Attentat à la pudeur sur une jeune fille de moins de 12 ans, dans les cas prévus simultanément par la législation des deux pays.

10. Enlèvement de mineurs.

11. Enlèvement d'enfant.

12. Attentat à la liberté individuelle commis par des particuliers.

13. Vol avec effraction ou escaladé.

14. Incendie.

15. Vol avec violence (comprenant l'intimidation).

16. Menaces d'attentat punissable d'une peine criminelle.

17. Prise d'un navire par les marins ou passagers par fraude ou violence envers le capitaine.

11. Échouement, perte, destruction, ou tentative d'échouement, de perte, ou de destruction d'un navire à la mer par le capitaine ou les officiers et gens de l'équipage.

19. Attaque ou résistance à bord d'un navire en haute mer avec violence et voies de fait envers le capitaine par plus du tiers de l'équipage.

20. Révolte ou complot de révolte par deux ou plusieurs personnes à bord d'un navire en haute mer, contre l'autorité du capitaine.

21. Faux serment, faux témoignage, et subornation de témoins.

22. Destruction ou dégradation de constructions, machines, plantations, récoltes, instruments d'agriculture, appareils télégraphiques, ouvrages d'art, navires, tombeaux ; dommages causés volontairement au bétail et à la propriété mobilière, délits qui sont réprimés en Angleterre sous le nom de "malicious injuries to property."

23. (a.) Coups et blessures graves.

(b.) Attentats à la pudeur sans violence sur des enfants au-dessous de dix ans.

(c.) Attentats à la pudeur avec violence sur des personnes de l'un ou de l'autre sexe.

Toutefois, l'extradition ne sera accordée, dans